



En utilisant les courants marins, les hydroliennes produisent de l'électricité. Si la Basse-Normandie a été retenue, c'est pour l'énorme potentiel du raz Blanchard. Le fort courant au large du Cotentin, peut permettre d'installer sous la mer des machines comme celle-ci.

Raz Blanchard : courants marins favorables !



LE RAZ BLANCHARD

Grâce au raz Blanchard, la France et, au premier rang, la Basse-Normandie, vont pouvoir exploiter les courants marins. Une nouvelle fois (après les éoliennes en mer), le territoire régional se mobilise en faveur des Energies marines renouvelables (EMR). Bientôt, à l'ouest du Cotentin, des hydroliennes seront installées sous la mer.

Textes et photos [sauf mention] : **Philippe Legueltel**

« **Sur la ligne de départ, tous les industriels et énergéticiens ont pris position.** »

Le 30 septembre 2013 restera une date forte pour la France et la Basse-Normandie : ce lundi-là, à Cherbourg, François Hollande, président de la République, lançait le développement de la filière hydrolienne. Un acte très attendu, notamment à travers la région. La ville portuaire n'a pas été choisie au hasard. À quelques kilomètres (ou miles) de là, à l'ouest du Cotentin, le raz Blanchard

est réputé pour la force de ses courants marins. Ce gisement, identifié pour être le 1^{er} potentiel hydrolien en Europe (et parmi les premiers mondiaux), peut et doit justement permettre de développer cette technologie.

Des études indiquent que le raz Blanchard mais aussi le raz de Barfleur (qui ne sera finalement pas retenu par le gouvernement dans le cadre de cette première annonce)



À Cherbourg, le 30 septembre, François Hollande, lance officiellement le développement de la filière hydrolienne en France. Au pied d'une hydrolienne, Laurent Beauvais, président de région, explique au chef de l'Etat les aménagements portuaires prévus pour accueillir, dans les prochaines années, les projets industriels.



Ce que dit la Région



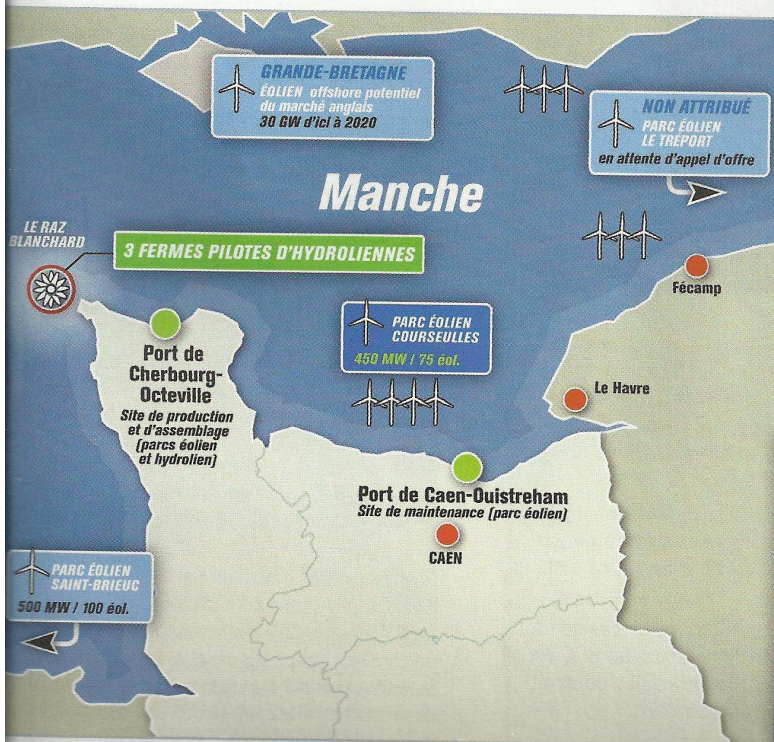
Laurent Beauvais

Président de la Région Basse-Normandie

« Maximiser les retombées pour notre territoire »

« Ce développement dans le raz Blanchard devra s'inscrire dans une stratégie de création de valeur pour notre territoire. Pour ce faire, nous encourageons les coopérations entre les grands industriels et nos compétences locales : acteurs de la formation, de la recherche et entreprises locales. Ceci afin de maximiser les retombées économiques de cette nouvelle activité pour tout le territoire bas-normand. »

À la Cité de la Mer, lors d'une table-ronde, François Hollande réunit autour de lui (de gauche à droite), Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ; Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif ; Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie, et Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du Budget.



© aprim

●●● sont particulièrement favorables au déploiement de cette nouvelle technologie. Ainsi, 2 à 3 GW d'installations de production pourraient y être installés, soit l'équivalent de près de deux réacteurs nucléaires de type EPR. En autorisant des premières fermes pilotes (ou parcs hydroliens), la France va maintenant pouvoir expérimenter cette forme d'Énergie Marine Renouvelable (EMR), tant attendue. Trois fermes pilotes (chacune constituée de 4 à 10 machines), soit l'installation d'un ensemble d'hydroliennes à l'échelle 1 en conditions réelles d'exploitation, sont programmées. L'objectif

Suite en page 24

LA BASSE-NORMANDIE BIEN POSITIONNÉE

Le développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR) en France passera par la Basse-Normandie. Outre le champ d'éoliennes en mer de Courseulles-sur-mer, le raz Blanchard, à l'ouest du Cotentin, va expérimenter la production d'électricité par hydroliennes. Le port de Cherbourg est stratégiquement bien placé. Proche du raz Blanchard, non loin du parc de Courseulles, il est aussi face aux côtes anglaises.

maritime...), nous demandons à être traités avec considération et respect. Rien ne se fera sans nous. » À l'issue de la visite présidentielle, Daniel Lefevre a pu remettre au chef de l'Etat un dossier sur les volontés des pêcheurs dans cette zone.

« Nous disposons aujourd'hui en Basse-Normandie d'un environnement idéal pour accueillir ces premiers projets hydroliens. Nous mobilisons, sur ce projet ambitieux, l'ensemble des acteurs bas-normands de la filière EMR », poursuit Laurent Beauvais. Ce sont maintenant ces parcs de plusieurs machines qui permettront de tester les performances et la fiabilité des hydroliennes. Cette phase est aussi la première opportunité pour valider les moyens et les méthodes d'installation dédiés à ce secteur d'activité et permet aussi aux différents acteurs économiques d'acquérir l'expérience nécessaire pour consolider les offres commerciales. La Basse-Normandie est bien en première ligne !

(*) Un autre site a été retenu. Le passage du Fromveur est situé en Bretagne, entre Ouessant et le continent.

Le port de Cherbourg se prépare

Pour l'accueil des hydroliennes, de nouveaux espaces seront gagnés sur la mer, à l'intérieur même de la rade du port de Cherbourg.



Sur le port de Cherbourg, Ports normands associés (PNA) a d'ores et déjà engagé des travaux importants afin d'anticiper l'arrivée des industriels, avec notamment l'extension des terrains dans la grande rade (en rouge sur la carte).



L'enjeu est énorme ! Avec sa position stratégique, le port de Cherbourg devient, sur la carte de France des Energies Marines Renouvelables (EMR), une place forte et surtout incontournable. À proximité du raz Blanchard et du développement attendu des futures fermes pilotes (dans un premier temps), non loin du parc d'éoliennes en mer de Courseulles-sur-mer (notamment), face aux côtes anglaises (en plein développement de parcs d'éoliennes en mer), il s'est vite imposé comme base de développement pour les projets.

Les industriels se bousculent et réservent des terrains. Autorité portuaire, Ports Normands Associés (PNA*) a d'ores et déjà engagé des travaux importants afin d'anticiper l'arrivée des industriels. Après l'extension du quai des Flamands (en cours), la seconde étape va consister à étendre le port de 39 hectares en prolongeant à l'est et au nord les terre-pleins existants des Flamands et des Mielles. Les travaux devraient débuter courant 2014 et les nouveaux espaces livrés en 2016. Au total, 100 millions d'euros seront investis sur le port.

(*) PNA réunit la Région Basse-Normandie, le Conseil général de la Manche et le Conseil général du Calvados.

L'union régionale

rater le développement de la filière industrielle des EMR.

Au-delà, ONEM multiplie visites et contacts à travers l'Europe. Fin octobre, un accord de coopération portant sur les énergies marines était conclu entre la Basse-Normandie et l'Ecosse, signé par Ouest Normandie Energies Marines et Scottish Development International. « Il y a une utilité à s'associer avec l'Ecosse », souligne Laurent Beauvais. C'est là, sur la base de l'EMEC (European Energy Marine Center) que les principales machines sont testées.



Dans les locaux du Parlement Ecossais, l'accord de coopération est signé par les représentants régionaux d'ONEM et le ministre de l'Energie du gouvernement écossais, Fergus Ewing.

Suite de la page 23

visé pour le raccordement au réseau électrique et la mise en service de ces fermes est la fin de l'année 2016. Plus tard, à partir de 2020, avec l'arrivée des fermes commerciales, les machines pourraient alimenter, dit-on, 1 à 2 millions de foyers !

Ce qui confère à la Basse-Normandie une situation exceptionnelle dans le cadre de la transition énergétique voulue par le Gouvernement français. Avec l'arrivée de ces énergies renouvelables (l'éolien, l'hydrolien et le solaire), à côté de l'énergie nucléaire, la

région est l'exemple parfait de ce que l'on appelle désormais la diversification du « mix énergétique ».

Mobiliser l'ensemble des acteurs bas-normands

« L'ambition de la Basse-Normandie est de fédérer les acteurs internationaux en vue d'établir durablement le marché de l'hydrolien », explique Laurent Beauvais, président de la Région. Sur la ligne de départ, tous les grands industriels et énergéticiens ont pris position et se sont dits prêts à répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) puis aux futurs appels d'offres pour des fermes commerciales. Des accords ont d'ores et déjà été signés : entre DCNS et EDF, entre Voith et GDF Suez, entre Alstom et GDF Suez. Le dernier en date a été signé à Cherbourg le 12 novembre 2013 entre Siemens et Unite. Reste à convaincre le monde de la pêche. « Nous n'avons rien contre les EMR, réagit Daniel Lefevre, président du Comité régional des pêches. Dans un contexte où les zones de pêche se restreignent en Manche (sites dédiés aux EMR, dépôts de granulats, trafic

DCNS se positionne en faveur du développement des hydroliennes (ici, une de ses machines). Mais l'industriel, implanté à Cherbourg, n'est pas le seul.



COMMENT ÇA MARCHE ?

L'énergie hydrolienne est produite par l'énergie des courants de marée qui sont concentrés dans certains endroits près des côtes. C'est le cas du raz Blanchard. On peut comparer une hydrolienne à une éolienne sous-marine. Plus le courant est fort, plus l'électricité produite sera importante.

DES HYDROLIENNES À PARTIR DE 2016

Le calendrier est désormais lancé pour l'installation d'hydroliennes sous le raz Blanchard.

Depuis la venue du chef de l'Etat à Cherbourg, le planning se met en place. Voici les dates à retenir :

- L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert depuis le 1^{er} octobre 2013 et jusqu'au 25 avril 2014 : les différents consortiums font connaître leurs intentions au gouvernement.

- à partir de 2016, des premières machines pourront être disposées sous la mer. Les fermes pilotes sont là pour tester les technologies.

- en fonction des retours d'expérience de ces différentes fermes pilotes, la mise en œuvre des fermes commerciales pourrait être envisagée à partir de 2020.

EMR : la force de

Pour anticiper et préparer l'arrivée des Energies marines renouvelables (EMR), la Basse-Normandie a rassemblé ses forces et noué des partenariats.

« Disposer d'atouts naturels et structurels permettant d'accueillir le développement des EMR est une chose. S'organiser pour mettre en valeur ses atouts en est une autre. » C'est pour cette raison que les trois collectivités directement concernées par ces nouvelles filières ont décidé d'avancer unies. Conseil régional de Basse-Normandie, Conseil général de la Manche et Communauté urbaine de Cherbourg sont désormais rassemblés sous une seule et unique bannière, dénommée Ouest Normandie Energies Marines (ONEM) et parlent d'une seule voix. ONEM a ainsi pour vocation de favoriser et d'organiser en Basse-Normandie le développement des EMR, « pour faire du territoire bas-normand un acteur de premier plan de la diversification énergétique », résumant Laurent Beauvais, Jean-François Le Grand, président du Conseil général de la Manche, et André Rouxel, président de la Communauté urbaine de Cherbourg.

Pour organiser le territoire et fédérer les multiples acteurs, trois comités techniques ont été créés : un comité « recherche et innovation », un comité « industries et sous-traitance » et un comité « formation et ressources humaines ». Laboratoires, PME et structures d'enseignement et de formation sont associés pour ne pas